



Résumé de programme 2026-2027

Musique
Secondaire 4
David Labrecque

TEMPS D'ENSEIGNEMENT

3 périodes par cycle

MATÉRIEL DE BASE

Cartable de musique

Cahier d'activités imprimé *Vibration 02*

Documents et partitions

Chromebook

COMPÉTENCES

Compétence 1	Créer et interpréter des œuvres musicales (70%)
Compétence 2	Apprécier des œuvres musicales (30%)

MÉTHODOLOGIE

Notions et exercices théoriques en début de cours suivi de la pratique instrumentale

RÉCUPÉRATION

De 12h15 à 12h50 : les jours 2, 5, 7

TRAVAIL RECOMMANDÉ (DEVOIRS)

Relecture des notions théoriques vues en classe, exercices et pratique instrumentale régulière en dehors des heures de cours ou en récupération

OBJECTIFS GLOBAUX

Compétence 1 (C-1)

Exploiter des idées en vue d'une création musicale, exploiter des moyens sonores et des éléments du langage musical, exploiter des éléments techniques, structurer sa création musicale, rendre compte de son expérience.

S'approprier le contenu musical de la pièce, exploiter des éléments de la technique vocale ou instrumentale, s'approprier le caractère expressif de la pièce, respecter les conventions relatives à la musique d'ensemble. Ex. : Extrait de pièce de groupe, gammes, accords, technique instrumentale selon des critères établis.

Compétence 2 (C-2)

Le langage musical : intensité (nuances), la durée (rythme), la hauteur (mélodie), le timbre (couleur sonore). Compréhension de la structure de la pièce : la forme, le tempo, l'organisation rythmique, mélodique et harmonique. Connaissance et utilisation du vocabulaire propre à la musique. Culture et histoire.

ÉVALUATION

	Compétences	Pondération
Étape 1	1-2	20%
Étape 2	1-2	20%
Étape 3	1-2	60%



PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERMÉDIAIRE



- L'enseignement contextuel est la base du programme intermédiaire dans toutes les disciplines. La matière est répartie selon un ensemble de concepts à développer.
- Les approches de l'apprentissage sont aussi des incontournables à aborder avec les élèves.
- Les aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB sont vécues dans l'ensemble des matières. Dans le cadre du cours de *musique*, les aptitudes suivantes sont principalement développées : *la dimension sociale et l'autogestion*.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES AU PEI

Dans le PEI, la musique est une matière fondée sur la pratique qui aide les élèves à développer une compréhension de la musique en tant que forme artistique, en plus de leur donner l'occasion de se développer en tant qu'artistes. Le cours de musique encourage l'exploration de la musique et des pratiques musicales de différentes époques et cultures. Il développe les compétences créatives et musicales des élèves, en leur permettant de créer, de répéter et d'exécuter de la musique. Il développe leur capacité à réfléchir sur la musique et sur leur propre développement en tant que jeunes artistes, ainsi que leur capacité à les évaluer et les critiquer.

CRITÈRES D'ÉVALUATION EN ARTS			
A	RECHERCHE // APPRENTISSAGE DES ARTS L'étude de mouvements ou de genres artistiques et d'œuvres d'art ou de prestations permet aux élèves de développer une compréhension et une appréciation des arts. Ils utilisent et améliorent leurs compétences de recherche afin d'exploiter un éventail de sources, ce qui les amène à comprendre qu'en arts, <u>les sources ne se limitent pas à des textes</u> , mais peuvent aussi inclure des enregistrements audio et vidéo, des images et des partitions. Toutes les sources utilisées doivent être référencées conformément à la politique d'intégrité intellectuelle de l'établissement. Les élèves devront être capable de :		
	1 ^{ÈRE} ANNÉE DU PEI	3 ^È ANNÉE DU PEI	5 ^È ANNÉE DU PEI
	i Mener une recherche sur un ou des mouvements ou genres relevant de la discipline artistique choisie, <u>en rapport avec l'énoncé de recherche</u> ii Décrire une œuvre d'art ou une prestation relevant du ou des mouvements ou genres choisis.	i Mener une recherche sur un ou des mouvements ou genres relevant de la discipline artistique choisie, <u>en rapport avec l'énoncé de recherche</u> . ii Analyser une œuvre d'art ou une prestation relevant du ou des mouvements ou genres choisis	i Mener une recherche sur un ou des mouvements ou genres relevant de la discipline artistique choisie, <u>en rapport avec l'énoncé de recherche</u> . ii. Critiquer une œuvre d'art ou une prestation relevant du ou des mouvements ou genres choisis
<i>Les informations communiquées par l'élève pour l'aspect A(i) doivent être en lien avec le ou les mouvements ou genres visés par la recherche</i>			
B	DÉVELOPPEMENT // APPRENTISSAGE PAR LES ARTS Le fait de développer des idées au moyen d'une exploration concrète est l'occasion de s'impliquer activement dans la forme artistique. Les élèves doivent acquérir et développer des compétences et des techniques et expérimenter la forme artistique. <u>Les preuves de l'exploration concrète ne peuvent pas uniquement prendre la forme écrite</u> . Pour atteindre les niveaux les plus élevés de l'aspect (i) du critère B, les élèves doivent montrer que leur exploration concrète est approfondie et variée et qu'ils ont affiné leur ou leurs idées (processus). Les élèves utilisent l'exploration concrète ainsi que leurs connaissances et leur compréhension de l'art et des travaux artistiques pour orienter leurs décisions artistiques de manière réfléchie (intention artistique). Les élèves devront être capable de : Attention : pour la progression, voir les descripteurs de niveaux dans les grilles de correction de l'IB, (Guide d'arts, p.43 et suivantes)		
	1 ^{ÈRE} ANNÉE DU PEI	3 ^È ANNÉE DU PEI	5 ^È ANNÉE DU PEI
	i. Explorer concrètement des idées afin d'orienter le développement d'un travail artistique final ou d'une prestation finale ii. Présenter une intention artistique claire conforme à l'énoncé de recherche pour le travail artistique final ou la prestation finale.	i Explorer concrètement des idées afin d'orienter le développement d'un travail artistique final ou d'une prestation ii Présenter une intention artistique claire conforme à l'énoncé de recherche pour le travail artistique final ou la prestation finale.	i Explorer concrètement des idées afin d'orienter le développement d'un travail artistique final ou d'une prestation finale ii Présenter une intention artistique claire conforme à l'énoncé de recherche pour le travail artistique final ou la prestation finale

C	CRÉATION OU EXÉCUTION // CRÉATION OU EXÉCUTION ARTISTIQUE L'acquisition et le développement des compétences sont manifestes tant dans le processus que dans le résultat. L'évaluation formative aide les élèves à acquérir et développer des compétences et techniques au cours du processus. La maîtrise qu'ont les élèves des compétences et des techniques est démontrée par la création ou l'exécution d'un travail artistique finalisé qui fait l'objet d'une évaluation sommative. Les élèves devront être capable de :		
	Attention : L'objectif spécifique et le critère C (création ou exécution) pour les arts du PEI est le même pour l'ensemble des années ou niveaux du PEI. Les compétences et les techniques que les élèves doivent développer au cours de chaque unité de travail permettent d'assurer un niveau de complexité croissant concernant les compétences et les techniques utilisées pour créer ou exécuter de l'art au fil des différents années ou différents niveaux du programme. Les enseignants sont tenus de planifier soigneusement les compétences et les techniques que les élèves devront maîtriser lors de chaque année de programme des arts au PEI.		
	1 ^{ÈRE} ANNÉE DU PEI	3 ^È ANNÉE DU PEI	5 ^È ANNÉE DU PEI
	i. Créer ou exécuter un travail artistique.	i. Créer ou exécuter un travail artistique.	i. Créer ou exécuter un travail artistique.

D	ÉVALUATION // ÉVALUATION DE SON PROPRE TRAVAIL ARTISTIQUE ET DE SON DÉVELOPPEMENT EN TANT QU'ARTISTE En menant une réflexion sur leur travail et sur eux-mêmes, les élèves prennent davantage conscience de leur développement artistique et le rôle que les arts jouent dans leur vie et dans le monde. Lorsqu'ils évaluent leur propre travail artistique ou prestation, ils doivent prendre en compte ses éléments, les techniques utilisées et son contexte. Les élèves doivent consigner leurs réflexions dans le <u>journal de bord pour les arts</u> tout au long du processus afin de pouvoir s'y référer lors de l'élaboration de leur réflexion finale. Pour se développer en tant qu'artistes, ils doivent développer des compétences personnelles, des compétences affectives, de résolutions de problèmes et des compétences et des techniques artistiques. « Qu'ai-je appris qui me serait utile à l'avenir dans d'autres projets ? » (AdA) « Que ferais-je différemment si je refaisais ce projet ? »		
	Attention : pour la progression, voir les descripteurs de niveaux dans les grilles de correction de l'IB, (<i>Guide d'arts, p.43 et suivantes</i>)		
	1 ^{ÈRE} ANNÉE DU PEI	3 ^È ANNÉE DU PEI	5 ^È ANNÉE DU PEI
	i. Évaluer leur propre travail artistique ou leur propre prestation	i. Évaluer leur propre travail artistique ou leur propre prestation	i. Évaluer leur propre travail artistique ou leur propre prestation
	ii. Réfléchir sur leur développement en tant qu'artiste	ii. Réfléchir sur leur développement en tant qu'artistes	ii. Réfléchir sur leur développement en tant qu'artiste